



VILLE D'OTTERBURN PARK

Allocution du maire Guy Dubé

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Otterburn Park Otterburn Park, le 15 novembre 2004

Chers citoyens, chères citoyennes,
Chers collègues membres du conseil municipal
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi, le temps est venu de faire le point sur la situation financière de la Ville d'Otterburn Park.

En plus de présenter le rapport financier au 31 décembre 2003, le rapport du vérificateur externe, monsieur Benoît Dubord, c.a., et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2004-2005-2006, cet exposé donnera des indications préliminaires sur le budget de l'exercice en cours, sur les orientations budgétaires pour l'année 2005, et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2005-2006-2007.

Résultats de l'exercice 2003

Je suis fier de vous annoncer que l'exercice financier clos le 31 décembre 2003 s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 185 000 \$. Cet excédent est la résultante de revenus supplémentaires non prévus, à partir desquels le conseil a pu rembourser de façon anticipée tous les engagements imputés à son Fonds de roulement. Parmi ces revenus supplémentaires, qui totalisent 513 000 \$ approximativement, on retrouve une somme de 52 000 \$ générés par les droits sur les mutations perçus suite à un grand nombre de transactions immobilières survenues en 2003, une somme de 90 000 \$ provenant des nouvelles constructions, une somme de 140 000 \$ découlant des surplus redistribués des organismes intermunicipaux dont la municipalité fait partie, et une somme de 46 000 \$ gagnée suite à acte de servitude consenti à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu. Grâce à ces revenus, la municipalité a remboursé 313 000 \$ au Fonds de roulement.

Au 31 décembre 2003, les surplus affectés s'élevaient à 352 818\$; les surplus non affectés, quant à eux, s'élevaient à 614 084\$.

Diminution de la dette

Je suis particulièrement heureux de vous annoncer, au nom des membres du Conseil, que le dernier exercice financier nous a permis de diminuer notre dette collective de 848 218 \$.

Au 31 décembre 2003, notre dette brute s'élevait à 9 270 900 \$ dont un montant de 8 400 769 \$ est imputable à l'ensemble de la population. Cette dette est en baisse de près de 3 800 000 \$ depuis les cinq dernières années. Rappelons que la dette municipale a atteint l'impressionnante somme de près de 14 millions avant que les deux derniers conseils effectuent un revirement important et nécessaire.

Au 31 décembre 2003, notre dette représentait 3,0 % de notre évaluation imposable.

Exercice 2004 – un surplus anticipé

La rigueur administrative dont notre administration a fait preuve tout au long de l'année me permet aujourd'hui d'annoncer, au nom des membres du Conseil, que l'exercice financier en cours générera un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 102 000 \$. Ce surplus représente un peu plus de 1% du budget de dépenses de 7 068 550 \$ adopté pour l'année 2004. Il faut se rappeler que ce surplus a été réalisé avec une baisse du taux de taxe pour 2004.

Les dépenses et les revenus

Indiquons tout d'abord que les dépenses réelles de l'exercice 2004 correspondront pratiquement au budget adopté.

L'année 2004 aura permis à notre ville de connaître un développement intéressant et d'encaisser les sommes prévues au budget au chapitre des droits de mutation et d'encaisser des sommes additionnelles au chapitre des taxes municipales. Les revenus en droit de mutation prévu au montant de 313 000 \$ provenant de la vente de maisons devraient être dépassés de l'ordre de 25 000 \$. La construction de nouvelles unités d'habitation augmentera nos revenus de taxation de près de 30 000 \$. Voilà deux indicateurs qui témoignent de la vigueur de notre croissance.

Notre administration est toujours consciente de l'importance de maintenir la dette municipale au plus bas niveau possible. Lors de l'exercice financier en cours, une somme de 746 500 \$ a été affectée au remboursement de notre dette.

RÉALISATIONS FINANCIÈRES 2004

- PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN OZIAS LEDUC (PRÈS DE 1 000 000 \$ autorisés);

Comme les citoyens ont pu le constater, la suite des travaux majeurs de réfection a été entreprise au printemps dernier sur le chemin Ozias-Leduc sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Notre municipalité a pris avantage de ces travaux afin de résoudre des problèmes d'écoulement des eaux de surface, installer une conduite d'égout sanitaire pour éliminer certains problèmes de pollution en regard de certaines propriétés riveraines et effectuer des travaux d'urbanisation entre les rues Saint-Paul et Connaught. À ces fins, Otterburn Park a conclu une entente intermunicipale avec Mont-Saint-Hilaire et a autorisé à ce jour près de 1 000 000 \$ dans ces travaux.

- CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL SUR LE SITE DU PARC DE LA POINTE-VALAINE (1 200 000 \$)

Le 16 février dernier, le conseil municipal a adopté le règlement numéro E-427 décrétant les travaux de construction d'un bâtiment municipal sur le site du parc de la Pointe-Valaine, afin de remplacer un bâtiment municipal – le chalet du Otterburn Boating Club – incendié à l'été 2002. En vertu du même règlement, approuvé par les personnes habiles à voter, le conseil a décrété un emprunt de 750 000 \$ pour couvrir une partie des coûts de construction estimés à 1 200 000 \$. Le solde sera comblé par le produit de l'assurance, jusqu'à concurrence de 300 000 \$, et par une affectation du surplus accumulé (150 000 \$). Les concepteurs du projet sont l'architecte Stéphan Vigeant, qui a été élevé à Otterburn Park, et son collègue l'architecte Daniel Smith. Nous espérons tous que la saga de la construction de ce bâtiment trouvera bientôt un dénouement heureux car nous avons besoin du centre communautaire.

- TRAVAUX DE PAVAGE MAJEURS (100 000 \$)

Le 15 mars dernier, le conseil municipal a octroyé un contrat pour la réalisation de travaux majeurs de pavage sur certaines rues de la municipalité. Le montant des travaux s'élève à 100 000 \$ approximativement.

- PARTICIPATION DANS L'INSTALLATION D'UN MODULE DE JEU À L'ÉCOLE NOTRE-DAME, PAVILLON 1 (15 000 \$)

Dans le cadre du partenariat municipal-scolaire avec la Commission scolaire des patriotes, la municipalité a participé aux coûts d'acquisition et d'installation d'un module de jeu sur le site du pavillon 1 de l'École Notre-Dame. Les coûts de 30 000 \$ ont été partagés 50/50.

- AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES (SKATE PARK)

Au cours de la présente année, le conseil municipal a pris la décision de contribuer davantage à l'épanouissement des adolescents d'Otterburn Park et de leur fournir des ressources leur permettant de tirer profit de leur sens de l'organisation et de leur sens de responsabilité. Avec l'accord de la Commission scolaire des Patriotes, la municipalité a aménagé un parc de planches à roulettes sur le site de l'École Notre-Dame, pavillon 1. Cette infrastructure gérée par les jeunes eux-mêmes, sous la supervision de surveillants un peu plus âgés, est très populaire et a permis de réduire la flânerie et les actes de vandalisme. Nous sommes fiers de cette réalisation et cela prouve que les jeunes sont capables de réalisations positives.

- ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA MISE EN VALEUR DES 3 TERRES À DÉVELOPPER DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN – MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (30 500 \$)

En mai dernier, le conseil municipal a accordé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'évaluer la rentabilité et la viabilité de divers scénarios de développement sur les lots 149, 150, 151 et 152 situés dans la partie ouest du territoire et contigus à la zone agricole. L'objectif recherché par le conseil est d'inscrire l'aménagement et le développement de ces quatre lots dans une vision globale et concertée de développement durable de son territoire. Dans le cadre de ce mandat, des représentants de cette firme ont rencontré des citoyens et des fonctionnaires. Le mandat a été complété et le résultat sera soumis à la consultation publique sous peu.

- CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT DU NOUVEAU CPE (44 405 \$);

Après avoir convaincu le conseil d'administration du Centre de la petite enfance La Petite Loure de construire un deuxième CPE sur le territoire de la municipalité, afin de combler un déficit de places en garderie, le conseil municipal lui a cédé pour 1 \$ un terrain acquis l'an dernier de la Commission Scolaire Riverside au coût de 50 000\$ et a procédé à l'aménagement du terrain de stationnement du nouvel établissement. Otterburn Park est déjà partenaire dans le premier CPE, ayant consenti un bail emphytéotique sur une partie du parc Copping.

Le programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2004, 2005 et 2006 est de l'ordre de 5 752 725 \$ et la très grande majorité de ces investissements seront financés par des emprunts à long terme. Ces prévisions tiennent compte des remboursements de capital prévu à notre service de la dette, ce qui maintiendra le fardeau fiscal des contribuables à un niveau acceptable tout en préservant la qualité des services offerts à la population. Chacun des projets sera jugé au mérite et sera réalisé selon les disponibilités budgétaires.

Les orientations du budget 2005

Le budget de dépenses pour l'année 2005 sera adopté le 20 décembre prochain. Nous devons composer avec quelques hausses de dépenses importantes, entre autres choses en ce qui regarde certaines régies intermunicipales (CITVR, RAEVR, RIEVR) et certains organismes supramunicipaux (MRCVR, CMM).

Mentionnons quelques exemples d'augmentation de quote-part affectant nos dépenses. La quote-part que nous versons à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu augmentera de près de 48 000 \$ en 2005. Celle de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu sera de 22 245 \$ supérieure. La quote-part versée au CITVR pour le transport en commun devrait augmenter de près de 62 611 \$. Quant à notre contribution aux dépenses de la MRC, elle augmentera de 15 345 \$, et celle de la Communauté métropolitaine de Montréal, de 8 099 \$.

Parmi les autres augmentations dans les dépenses de l'exercice 2005, notons l'enlèvement de la neige (+ 35 000 \$), le parc informatique (+ 30 000 \$), l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour les services de bibliothèque (+ 30 000 \$).

Néanmoins, que les citoyens se rassurent : le budget de dépenses pour l'année 2005 assurera le maintien de la qualité des services offerts à la population.

Lors de l'assemblée spéciale du budget du 20 décembre prochain, le Conseil procédera à l'adoption de son programme triennal d'immobilisations pour les années 2005-2006-2007. Notons que ces investissements sont financés par des emprunts à long terme et qu'ils sont réalisés en fonction des disponibilités budgétaires.

Rémunération des élus

Je voudrais conclure cet exposé en vous informant, tel que l'exige la loi, des traitements qui sont versés aux élus municipaux. Le salaire du maire est de 15 705 \$ par année, plus une allocation de dépenses de 7 853 \$. Il reçoit également un montant de 128 \$ par réunion de la Municipalité régionale de comté. Le traitement des conseillers est de 5 235 \$ par année plus une allocation de dépenses de 2 618 \$. En ce qui concerne les régies intermunicipales, les conseillers qui y siègent ont droit à une compensation de 50 \$ à chaque réunion. Pour sa part, le maire reçoit une rémunération supplémentaire de 50 \$ à titre de président du CITVR.

Dépôt des contrats de plus de 25 000 \$

Selon l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, vous trouverez déposée en copies à l'entrée de la salle, la liste des contrats municipaux supérieurs à 25 000 \$ accordés par la Ville entre le 18 novembre 2003 et le 15 novembre 2004.

En guise de conclusion, j'aimerais vous remercier de votre attention.

Le maire,

Guy Dubé, Adm.A.